

démission gérant majoritaire après 1 an d activité, possible ?

Par **gigas**, le **19/05/2013** à **18:07**

j ai racheté un bar tabac en avril 2012avec une amie, je détiens 60% des parts et elle 40. depuis avril 2013 celle ci a quitté I établissement sans prévenir et sans donner d adresse. Le commerce ne marchant pas très fort, je souhaiterai tout arrêter même avec des dettes minimes avant que celles ci ne grossissent, mais apparemment cela m est impossible. Si quelqu un pouvait me renseigner, car la je suis épuisée physiquement et moralement

Par dmeyer, le 30/05/2013 à 21:06

Chère Madame,

Je fais suite à votre message et vous confirme qu'il existe une solution prévue par le Code de commerce. Dans la mesure où votre associée est partie sans laisser d'adresse, il convient de le faire constater et solliciter auprès du Tribunal, la désignation d'un mandataire ad hoc aux fins de signer les actes de clôture.

Je peux naturellement vous assister dans le cadre de cette procédure et demeure à votre disposition pour en discuter.

DM Avocat 0672700957